



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

modes de garde

Question écrite n° 72272

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le problème spécifique des modes de garde des jeunes enfants dont les deux parents travaillent ou élevés dans une famille monoparentale dans les grandes villes. La question des modes de garde dont les subventions sont essentiellement municipales, leurs coûts parfois exorbitants, et leur insuffisance, n'est pas nouvelle. Cependant, chaque année les listes d'attente pour obtenir une place en crèche s'allongent davantage, et la hausse récente du taux de natalité, qui semble se confirmer, rend le problème crucial pour les familles concernées. En conséquence, elle lui demande quelles mesures alternatives elle entend proposer parallèlement aux modes de gardes traditionnels qui restent du domaine municipal, alternatives indispensables dans les grandes villes, où le coût de la vie nécessite la plupart du temps deux salaires.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72272

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 416